

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1129

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 32

Dans l'alinéa 13 de cet article, substituer au mot :

« graphiques »,

le mot :

« cartographiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction retenue par l'article 34 du projet de loi.